



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Nancy HAYES, Maire-adjoint.

**Délibération N° 70-23**

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de procuration : 2

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

Date de convocation du conseil municipal : 15 décembre 2023.

**Objet : Nomination d'un représentant de la Commune au sein de la commission d'établissement du jury criminel annuel.**

Etaient présents : Nancy HAYES, Magali LUCAS DELIZARAGA, Denis VIGNEAUX, Justine BRAQUART, Ketty ORSINY, Denis DETCHEVERRY et Loïc GASPARD.

Etaient absents : Vicky YON, Franck DETCHEVERRY, Flore ORSINY et Nicolas LEMAINÉ.

Avaient donné pouvoir : Flore ORSINY, Vicky YON.

Secrétaire de séance : Magali LUCAS DELIZARAGA.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- La loi organique et la loi 2007-224 du 21 février 2007, portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1<sup>er</sup> mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**SUR**

- L'exposé du Président ;

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Nomme pour l'année 2024, Monsieur Denis VIGNEAUX, en tant que représentant de la Commune de Miquelon-Langlade, au sein de la commission d'établissement du jury criminel annuel et Monsieur Franck DETCHEVERRY, en tant que suppléant.

Ainsi fait et délibéré en séance le 21/12/2023

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,

La Présidente,

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le ....2.7..DEC..2023.....

Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

**PROCEDURES DE RECOURS**

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12